

Assises des Finances Publiques

La France incapable de maîtriser ses finances publiques ?

Le 19 juin dernier ont eu lieu à Bercy les Assises des Finances publiques. Après « le quoi qu'il en coûte », le gouvernement compte passer à une nouvelle phase pour « refroidir » les dépenses publiques. Une nouvelle qui clive déjà : les représentants des élus ont décidé de boycotter cet événement. Est-ce que ce nouvel exercice de « revue des dépenses » saura véritablement être efficace ?

Par Léa SCHÜLER

AXE PHARE "ACTION PUBLIQUE & CITOYENNETÉ"

Ces Assises des Finances Publiques, organisées par Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Gabriel ATTAL, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont réuni différents acteurs politiques, institutionnels et administratifs.

Deux tables rondes ont été prévues pour présenter les grands axes d'économies envisagées jusqu'à la fin du quinquennat MACRON :

- Table ronde 1 : « Sortir du quoi qu'il en coûte et se désendetter : une nécessité pour nos finances publiques »
- Table ronde 2 « Les revues de dépenses : une vigilance permanente sur la qualité et la pertinence des dépenses publiques »

Un contexte peu consensuel

Alors que la politique du « quoi qu'il en coûte » - pour faire face aux répercussions dans un premier temps de la crise de la Covid-19 puis dans un second temps de la guerre en Ukraine - prévalait il y a encore quelques mois, l'exécutif entend tenir une bonne fois pour toute un nouveau cap plus ferme. Les derniers chiffres (environ 2 950 milliards d'euros fin 2022, soit 111,2% du PIB) et la mise en garde de certains de ses auditeurs (la Cour des Comptes ou dernier en date, l'avertissement de l'agence Fitch qui avait baissé la note de la France de AA à AA - le 28 avril dernier) ont très certainement conduit à conforter ce changement de politique. Ce fut d'ailleurs l'objet du propos introductif de Bruno LE MAIRE « *Maintenant que nous revenons à la normale, qui comprendrait que nous continuions à dépenser autant ?* ».

Cet événement n'a cependant pas fait salle comble. En effet, il semble cependant mal venu pour des élus locaux : quatre jours avant sa tenue, les trois principales associations d'élus (l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France (RDF)) avaient annoncé son boycott. Selon eux, le gouvernement n'a pas tenu ses engagements sur l'absence de plafonnement des dépenses des collectivités. Aussi, ils refusent de devoir limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à

0,5% en dessous de l'inflation jusqu'en 2027, de ne pas pouvoir utiliser le levier fiscal comme ils le souhaitent et de devoir stabiliser leur dette. Dans un courrier du 25 mai et adressé au ministre de l'Économie et des finances, l'AMF avait déjà annoncé qu'elle ne participerait pas sans « *respect des engagements pris et la mise en place d'une vraie concertation portant sur l'analyse des tendances des budgets locaux et les modalités de financement des politiques publiques essentielles* ».

Des conclusions très préliminaires

Pour accélérer le désendettement, la première ministre Élisabeth BORNE a présenté quatre leviers :

- Le renforcement du potentiel de croissance ;
- Des réformes de structure pour augmenter le taux d'emploi, stimuler l'activité, les recettes, et rétablir l'équilibre des comptes ;
- La lutte contre l'érosion des assiettes taxables et contre les fraudes fiscales et sociales ;
- L'efficacité des politiques publiques et de la maîtrise des dépenses.

Selon Bruno LE MAIRE « *au moins 10 milliards d'euros d'économies* » ont été identifiées et contribueront d'ici 2027 au redressement des comptes de la France, en taillant dans des dépenses de santé (en évitant notamment les dérives des dépenses de médicaments et en luttant contre la forte hausse des arrêts maladie) ou des avantages fiscaux aux carburants dont bénéficient notamment les transporteurs routiers ou les agriculteurs. Plus concrètement, il demande à chaque ministère de faire un effort et de réduire de 5% son budget. Le gouvernement a par ailleurs précisé qu'il ne souhaite pas faire de l'« austérité » ou augmenter les impôts ; l'objectif étant « *de réduire une à une, et méthodiquement, les dépenses publiques inefficaces* ». Une décision allant dans le bon sens selon nous. Par ailleurs, l'exécutif souhaite réduire l'endettement tout en investissant dans la transition écologique et les nouvelles technologies.

In fine, l'objectif annoncé est de réduire à 108,3% du PIB en 2027 l'endettement de la France (*versus* 111,2% fin 2022) et de ramener le déficit public sous l'objectif européen de 3% à 2,7% (4,7% fin 2022). En effet, avec la hausse des taux d'intérêt, le coût de la dette pèse de plus en plus sur les finances publiques...

Un possible coup d'épée dans l'eau ?

L'exercice de « revue des dépenses » avait permis de réduire le niveau de dépenses canadien de 9 points de PIB dans les années 1990. Il a été repris depuis chez bon nombre de nos pays voisins européens comme le Danemark ou l'Allemagne.

En France, si on remonte à l'après-guerre, la première initiative fut le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, institué en 1946 et supprimé en 2017, qui avait pour mission de « *rechercher puis de proposer les mesures propres à réaliser des économies dans le fonctionnement des ministères, des établissements publics, des collectivités locales, des sociétés ou organisations dans lesquelles l'Etat possède une participation financière supérieure à 20% du capital social ainsi que des services ou organismes ayant bénéficié de subventions, d'avances ou de garanties du Trésor* ». Depuis, d'autres tentatives ont émergées : la « rationalisation des choix budgétaires » en 1968, la « circulaire Rocard » en 1989, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2001, la « révision générale des politiques publiques » en 2007, la « modernisation de l'action publique » en 2012 et l'« action publique 2022 » depuis 2017 ; mais généralement, les expériences de revue des dépenses publiques se sont apparentées à des échecs. En effet, la France reste l'un des pays européens avec les dépenses publiques les plus importantes (59,0 % du PIB en 2021 *versus* une moyenne de 51,5 % du PIB de l'Union européenne). Souvent, le lien entre « plan » et « budget » n'a pas été assez profond pour permettre une véritable matérialisation de la logique programmatique de ces « revues de dépenses publiques ». Par ailleurs, les différentes ruptures conjoncturelles ont amené les gouvernements successifs à être plus pragmatiques et à faire des « régulations budgétaires » à tout va, en omettant l'essence même des plans prévus.

Le gouvernement dit d'ailleurs tabler sur une croissance plus dynamique pour atteindre ces objectifs. Une position risquée car nul ne peut prévoir avec précision les conditions macroéconomiques futures. Aussi, il serait pertinent de prévoir plusieurs scénarios de réduction de coûts sur les cinq prochaines années selon des prévisions de croissance différentes.

En attendant, des pistes plus précises devraient être dévoilées fin septembre, en même temps que la nouvelle présentation de la loi de programmation des finances (LPFP), alors rejetée en décembre dernier. ■

Nos recommandations

pour maîtriser nos finances publiques et réduire l'endettement de la France

Identifier clairement les économies efficaces sur le long-terme

Proposer des plans pluriannuels (sur cinq ans)

Construire plusieurs scénarios intégrant des taux de croissance et autres variables macroéconomiques impactantes différents

Associer tous les acteurs concernés à ces prises de décision

Ramener toutes les parties prenantes à la table des discussions

Assurer une répartition équitable pour ne pas aggraver les disparités régionales et les tensions sociales